

FFCK

ANNEXES 2026 SLALOM

Version applicable au 1er Janvier 2026



SOMMAIRE

Annexe 1 : Inscriptions aux compétitions.....	4
1.1 Les modalités :.....	4
1.2 Droits d'inscriptions pour les compétitions :.....	4
1.3 Pénalités :.....	4
1.4 Synthèse :.....	5
Annexe 2 : Le classement national numérique perpétuel individuel	6
2.1 Principe du classement national numérique perpétuel individuel :.....	6
2.2 Validation d'une course :	6
2.3 Liste des embarcations du classement national :.....	6
2.4 Mode de classement :.....	6
2.5 Mode de calcul des points :.....	6
2.5.1 Temps scratch inter catégories :.....	6
2.5.2 Temps de course entre 85" et 105" :.....	7
2.5.3 Coefficient correcteur	7
2.5.4 Points après application du coefficient correcteur :.....	8
2.5.5 Coefficient inter catégories :.....	8
2.5.6 Moins de dix bateaux dans les points, pour calculer le temps de base :	8
2.6 Malus sur les compétitions de l'animation :	8
2.6.1 Malus de division :	8
2.6.2 Malus de phase :.....	9
Annexe 3 : Tableau synthétique des formats de course	10
Annexe 4 : Vidéo non officielle.....	11
Annexe 5 : Coupe de France C2 :	11
5.1 Description :	11
5.2 Accès :	11
5.3 Méthode de classement de la Coupe de France C2 :.....	11
Annexe 6 : Coupe de France N3	11
6.1 Nombre de points minimum au classement numérique national pour l'accès aux étapes N3 :.....	11
6.2 Conditions particulières d'accès des U15 à la Coupe de France N3 :.....	11

6.3 Mode de calcul des points « classement Coupe de France N ₃ »	12
6.4 Classement intermédiaire sur les étapes interrégionales de la Coupe de France N ₃ :	12
6.5 Quotas d'accès sur la Finale Nationale 3 :	12
6.6 Quotas de progression sur la Finale N ₃	13
6.7 Classement final de la Coupe de France N ₃ :	13
Annexe 7 : Coupe de France N2	14
7.1 Dates de mise en liste N2	14
7.2 Quotas N2 :	14
7.3 Mode d'accès sur la finale N2 :	14
7.4 Quotas de progression sur la finale N2 :	14
7.5 Mode de calcul des points :	14
7.6 Classement final de la Coupe de France N2 :	15
Annexe 8 : Coupe de France N1.....	15
8.1 Dates de mise en liste :	15
8.2 Quotas N1 :	15
8.3 Accès et quotas de progression sur la finale N1 :	16
8.4 Mode de calcul de points :	16
8.5 Classement final de la Coupe de France N1 :	16
Annexe 9 : Principe de changement de division	17
9.1 Procédure utilisée :	17
9.1.1 En N1 :	17
9.1.2 En N2 :	18
Annexe 10 : Le Championnat de France individuel U15 /U18 et U23	19
10.1 Date de publication de la liste des sélectionnés aux Championnats de France et conditions d'accès :	19
10.2 Titres décernés :	19
10.2.1 Modalités d'attribution du titre de Champion de France combiné :	20
10.3 Quotas d'accès au Championnat de France U15, U18 et U23.....	20
10.3.1 Quotas d'accès en U15 :	20
10.3.2 Quotas d'accès en U18 :	20
10.3.3 Quotas d'accès en U23 :	21
10.4 Les quotas de progression lors du Championnat de France U15 - U18 et U23 :	21

10.4.1	Quotas de progression U15 :	21
10.4.2	Quotas de progression U18 :	21
10.4.3	Quotas de progression U23 :	22
Annexe 11 : Le Championnat de France C2		22
11.1	Titres décernés	22
11.2	Conditions et quotas d'accès au Championnat de France C2 :	22
Annexe 12 : Le Championnat de France Master		23
12.1	Titres décernés :	23
12.2	Conditions d'accès :	23
Annexe 13 : Le Championnat de France des équipes de club		24
13.1	Titres décernés :	24
13.2	Composition des équipes :	24
Annexe 14 : Le Championnat de France Élite		24
Annexe 15 : Classement national des clubs		24
15.1	Méthode :	24
15.2	Mise en division des clubs :	26
15.3	Titre de Champion de France des clubs :	26
Annexe 16 : Prise en compte du Championnat de France Universitaire		27
Annexe 17 – Identification du compétiteur (Application pour les N1 et N2)		27

Annexe 1 : Inscriptions aux compétitions

En référence à l'article RP-SLA-26 et RG-31

1.1 Les modalités :

L'inscription à une compétition se fait à partir du site Internet de la FFCK sur le module d'inscription en ligne : <https://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

Les inscriptions et les confirmations (éventuelles) doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant.

1.2 Période d'inscription :

Les inscriptions sont closes à 23h le lundi précédant le début de la compétition.

Pour les courses se déroulant en semaine ou étant un Championnat de France, une date spécifique est arrêtée pour la clôture des inscriptions :

La date limite d'inscription aux Championnats de France individuel U15 U18 U23 Equipage, Equipe de Club et Master est fixée au 6 juillet 2026

La date limite d'inscription aux Championnats de France Elite est fixée au 5 octobre 2026

Les inscriptions sont ouvertes un mois avant la compétition ou après la publication de la liste de sélection concernée.

Les inscriptions peuvent être limitées en nombre par l'organisateur. Cette information doit être visible sur le descriptif de la compétition.

1.3 Coûts d'inscription :

Les coûts d'inscriptions sont toujours en cours de discussion et ne peuvent être présentés dans l'immédiat.

Ils seront amendés aux annexes prochainement après consultation de la CNA et validation du COMEX.

1.4 Prélèvement sur les droits d'inscription :

Les prélèvements sur les droits d'inscriptions sont toujours en cours de discussion et ne peuvent être présentés dans l'immédiat.

Ils seront amendés aux annexes prochainement après consultation de la CNA et validation du COMEX.

1.5 Pénalités :

Les montants des pénalités sont toujours en cours de discussion et ne peuvent être présentés dans l'immédiat.

Ils seront amendés aux annexes prochainement après consultation de la CNA et validation du COMEX.

1.6 Modalités de paiement :

Les droits d'inscriptions des courses nationales et toutes les pénalités citées ci-dessus sont prélevés sur les comptes des clubs via l'extranet fédéral (virement ou prélèvement en début de mois) et reviennent au club organisateur excepté la part allouée à la FFCK.

1.7 Synthèse :



Annexe 2 : Le classement national numérique perpétuel individuel

En référence au RG 46, RP SLA 44

2.1 Principe du classement national numérique perpétuel individuel :

L'animation nationale fonctionne en s'appuyant sur un classement national unique prenant en compte les résultats des courses régionales et nationales validées par la Commission Nationale d'Activité.

2.2 Validation d'une course :

La validation d'une course (régionale ou nationale) est une procédure de contrôle des différents points du règlement, réalisée par la Commission Nationale d'Activité Slalom. La validation du ou des fichiers de course(s) s'effectue par la Commission après l'envoi de l'organisateur.

2.3 Liste des embarcations du classement national :

K1H, K1D, C1H, C1D, C2H, C2D, C2M

2.4 Mode de classement :

Le classement numérique perpétuel prend en compte les points des courses des douze derniers mois. Chacune des manches donne lieu à l'attribution de points avec ou sans malus décrits en 2.6.2. Le classement s'établit de la façon suivante, en classant les compétiteurs dans l'ordre croissant des valeurs :

En 1^{ère} les embarcations ayant au moins quatre manches, dont au moins trois nationales. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats, dont au moins 3 résultats nationaux.

En 2^{ème} les embarcations ayant au moins quatre manches, mais avec deux nationales. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats, dont les 2 résultats nationaux.

En 3^{ème} les embarcations ayant au moins quatre manches, mais avec une seule nationale. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats, dont le résultat national.

En 4^{ème} les embarcations ayant au moins quatre manches, mais sans nationale. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 4 meilleurs résultats.

Puis les embarcations ayant dans l'ordre 3, puis 2, puis 1 manche qu'elle soit régionale ou nationale. La valeur au classement est calculée en faisant la moyenne des 3, 2, ou 1 résultats.

2.5 Mode de calcul des points :

2.5.1 Temps scratch inter catégories :

Sur chaque phase de course, on calcule tout d'abord pour chaque compétiteur un temps scratch inter catégorie en appliquant les coefficients inter catégorie (CI) :

TS = TR × CI

TR = temps réalisé

TS = temps scratch inter catégories

CI = coefficient inter catégories

Ensuite on calcule le nombre de points N obtenu par chaque participant selon la formule :

$$N = (1000 \times (TS - TB)) / TB$$

TB = temps de base

TS = temps scratch inter catégories

Pour obtenir le temps de base TB de la course :

Il faut calculer les temps fictifs des dix meilleurs temps scratch inter catégories ayant moins de x points au classement

Pour une course N 1 : X = 100

Pour une course N 2 : X = 300

Pour une course N 3, et pour une course régionale : X = 500.

Ensuite, Il faut faire la moyenne de ces dix temps fictifs, puis écarter les deux temps les plus éloignés (en valeur absolue) de cette moyenne, le temps de base est la moyenne des huit temps fictifs restants.

Le temps fictif TF est calculé par la formule :

$$TF = (1000 \times TS) / (P+1000)$$

P = nombre de points au classement avant la course

2.5.2 Temps de course entre 85" et 105" :

Les Juges-Arbitres doivent vérifier que les temps de parcours soient compris entre 85" et 105". Une pénalité sera appliquée si la moyenne des temps des cinq bateaux les plus rapides est inférieure de plus de 10" du temps de référence 95".

$$PEN = \max(0, \text{abs}(95 - \text{moyenne}) - 10)^2 \div 5$$

Moyenne des temps sur 5 bateaux	Pénalité en points	Moyenne des temps sur 5 bateaux	Pénalité en points	Moyenne des temps sur 5 bateaux	Pénalité en points
95	0	78	10	70	45
85	0	77	13	69	51
84	0	76	16	68	58
83	1	75	20	67	65
82	2	74	24	66	72
81	3	73	29	65	80
80	5	72	34	<64	90
79	7	71	39		

2.5.3 Coefficient correcteur

Afin de réduire les inégalités pouvant apparaître entre les phases de course, on détermine un coefficient correcteur de la façon suivante :

On élimine, pour le calcul, les coureurs qui n'ont pas de point au classement avant la course ou qui ont un écart de points "course - classement" supérieur à 50 points.

On fait le total PN des points au classement avant la course et le total PC des points attribués sur la course. Le rapport C = PN/PC est le coefficient correcteur.

2.5.4 Points après application du coefficient correcteur :

Pour chaque compétiteur, on multiplie par le coefficient correcteur les points précédents pour obtenir les points après application du coefficient correcteur.

2.5.5 Coefficient inter catégories :

Epreuve	CI
K1H	1
C1H	1,05
C1D	1,20
K1D	1,13
C2H	1,10
C2D	1,30
C2M	1,20

2.5.6 Moins de dix bateaux dans les points, pour calculer le temps de base :

Les points de course seront calculés avec le nombre de bateaux présents dans les points, dans la limite de cinq bateaux, et une pénalité de 20 points par bateau manquant sera appliquée.

2.6 Malus sur les compétitions de l'animation :

2.6.1 Malus de division :

Les malus de points suivants sont appliqués aux points de chaque course, en fonction de la division, après application du coefficient correcteur.

Titre de la compétition	Calcul de points	Malus
Championnat de France élite Finale N1	Basé sur 0	0
Championnat de France individuel et C2	Basé sur le calcul d'un temps par épreuve et/ou scratch	
Finale N2/N3		0
Manche des Coupes de France N1 N2 N3		5
Championnat de France des Masters		0
Sélectif régional/ Championnat régional		40

2.6.2 Malus de phase :

Lors de compétitions se déroulant en plusieurs phases, des malus par phase sont ajoutés au malus de division.

Description	Malus
Qualification Manche 1	10
Qualification Manche 2	40
Demi-finale	0
Finale B	5
Finale A	0
Finale	0

Annexe 3 : Tableau synthétique des formats de course

En référence à l'article RP SLA 27

Niveau/Division	Format
Régional	Courses de Type A. 2 manches indépendantes
Étapes N2 et N3	
Finales N2 et N3	Courses de type C. Q1/Q2/Finale
N1	Courses de Type B1 Qualif + Finale A à 12 bateaux + Finale B 1 à 2 des étapes N1 transformées en 1 course slalom et 1 kayak cross
Championnat de France élite Finale N1	Course de Type C Q1 /Q2/demi-finale/ Finale
Championnat de France individuel,	Course de Type C Q1/Q2/Finale
Championnat de France des équipes de club, C2 U15, U18 et M19, Masters si combinés au Championnat de France toutes catégories	Courses de Type A1 une ou 2 manches en fonction de l'organisateur (si 2 manches le résultat est à la meilleure des 2.)
Master seul	2 manches de Qualification (à la meilleure des 2) et une Finale qui peut être A et B

Sur les courses de format C et B1, lorsqu'il est impossible de départager les derniers compétiteurs pouvant accéder à la phase suivante, le quota d'accès sera modifié ainsi :

- Lorsque l'égalité se produit lors de l'accès direct en manche 1 vers la finale le quota sera augmenté du nombre d'exæquo - 1, en revanche le quota de compétiteurs pris à l'issue de la manche 2 sera diminué d'autant. Celui de la finale restera inchangé.
- Lorsque l'égalité se produit sur les derniers, lors de l'ultime phase avant la finale, le quota de finalistes sera augmenté du nombre d'exæquo - 1.

Annexe 4 : Vidéo non officielle

En l'absence de vidéo officielle, sur les N1, N2, Finale N3 et Championnats de France, un chef d'équipe désirant faire une demande de vérification peut déposer une vidéo non officielle auprès du Juge-Arbitre, uniquement pour démentir une pénalité de **50**, dans le cas d'**erreur manifeste**.

Cette demande est accompagnée d'une caution de 100 € à l'ordre de la FFCK, déposée au bureau de réclamation.

Le Juge-Arbitre ou son adjoint, après enquête, estime la recevabilité de cette vidéo en termes de qualité, de profondeur de champ, d'angle de vue et si elle apporte une preuve irréfutable d'erreur.

En cas de non-recevabilité ou de confirmation de la décision des juges, la caution est encaissée sans autre forme de recours possible. En cas de décision favorable à l'athlète, la caution de 100 € est rendue et la décision est notifiée par le Juge-Arbitre et affichée.

Annexe 5 : Coupe de France C2 :

En référence à l'article RP SLA 40, 40.1, 40.2 et RP SLA 26

5.1 Description :

Une Coupe de France spécifique C2 regroupe tous les équipages C2H, C2D, C2M. Elle est constituée d'étapes sur le circuit N3 et/ou N2, et d'un Championnat de France C2. Il n'y a pas de classement intermédiaire.

5.2 Accès :

Les équipages C2H, C2D, C2M, doivent satisfaire aux conditions générales d'accès à l'animation nationale. Ils peuvent participer aux étapes de N3 et/ou N2, et ceci quelle que soit leur division d'origine.

5.3 Méthode de classement de la Coupe de France C2 :

Le classement est fait d'après le classement numérique national.

Annexe 6 : Coupe de France N3

6.1 Nombre de points minimum au classement numérique national pour l'accès aux étapes N3 :

En référence à l'article RP SLA 26,29

Les compétiteurs régionaux possédant la pagaie verte doivent avoir une moyenne de points au classement numérique national inférieure à 1000 points sur les quatre meilleures courses de l'année glissante, pour pouvoir intégrer définitivement la N3 pour le reste de la saison en cours.

6.2 Conditions particulières d'accès des U15 à la Coupe de France N3 :

En référence à l'article RP SLA 26, 29

Pour accéder à l'animation Nationale 3, les compétiteurs U15 doivent se conformer aux mêmes exigences que les autres embarcations.

En ce qui concerne les U15 première année (13 ans), chaque Commission Régionale Slalom pourra inscrire sur le site fédéral en page inscription : <https://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php> , au plus tard le 31 janvier 2026, une liste des compétiteurs U15 première année, susceptibles d'accéder

à la première étape N3 indépendamment de leur nombre de points. Une fois intégrés, ils restent en N3 pour la saison sportive.

Pour pouvoir accéder à la finale de la Coupe de France N3, le principe de bivalence est imposé aux U15 (kayak et canoë) et une performance inférieure à 1000 points est exigée dans la deuxième embarcation également, sur une course nationale ou régionale dans la même saison (de septembre à la troisième étape N3 incluse).

6.3 Mode de calcul des points « classement Coupe de France N3 »

En référence à l'article RP SLA 29.4

Le calcul de points sur chaque épreuve est réalisé de la façon suivante : Le premier marque systématiquement 500 points. Les suivants marquent 15 points de moins jusqu'au 10ème, et au-delà du dixième, un nombre de points au prorata du nombre d'embarcations qui ont pris le départ, jusqu'à 1 point pour le dernier au classement de la course, (les compétiteurs absents ne marquent pas de points, ni les disqualifiés).

Le calcul de points se fait selon la formule suivante, « y » étant le nombre de compétiteurs ayant pris le départ :

$$\text{Points CDF} = 365 - \left(\frac{365}{y-10} \times (\text{place} - 10) \right)$$

Dans le cas d'une épreuve où le nombre d'embarcations au départ est inférieur ou égal à 10, le premier marque 500 points et les suivants obtiennent les points à la proportionnelle jusqu'à arriver à 1 point pour le dernier.

Le calcul de points se fait selon la formule suivante, y étant le nombre de compétiteurs ayant pris le départ :

$$\text{Points CDF} = 500 - \left(\frac{500}{y-1} \times (\text{place} - 1) \right)$$

Ex : 6 bateaux finissent le parcours, le 1er marque 500 points, le 2ème 400 points, le 3ème 300 points, le 4ème 200 points, le 5ème 100 points et le 6ème 1 point.

NB : Le classement de la finale respecte la chronologie des phases.

Même sur les phases de finale, les disqualifiés ne marquent pas de points.

Les dessalés sur les phases de finale marquent les points correspondant à leur place.

6.4 Classement intermédiaire sur les étapes interrégionales de la Coupe de France N3 :

En référence à l'article RP SLA 29.4

Le classement intermédiaire de la Coupe de France N3 prend en compte la somme des X-2 meilleurs résultats des étapes interrégionales, X étant le nombre de manches des étapes interrégionales de la Coupe de France N3.

Ce classement est utilisé pour l'accès à la Finale N3. La liste des sélectionnés pour la Finale est arrêtée au lendemain de la 3ème étape dans le respect du tableau ci-dessous

6.5 Quotas d'accès sur la Finale Nationale 3 :

Le quota d'accès pour la finale N3 est défini dans le tableau suivant d'après le classement intermédiaire des étapes interrégionales de la Coupe de France N3 :

Epreuves	NOMBRE DE BATEAUX accédant
----------	----------------------------

	à la FINALE de la Coupe de France N3
K1H	80 + 25 U15 U18 suivants (Dont 10 U15)
K1D	60 + 25 U15 U18 suivants (Dont 10 U15)
C1H	60 + 25 U15 U18 suivants
C1D	40
C2H	Avoir moins de 1000 points au classement numérique national ET avoir participé à une course nationale
C2D	
C2M	

6.6 Quotas de progression sur la Finale N3

Quotas de progression sur la Finale N3			
EPREUVES	Accès à la finale Avec la manche 1	Accès à la finale Avec la manche 2	Finale
K1H	25	10	35
K1D	20	10	30
C1H	20	10	30
C1D	10	5	15
C2H	5	3	8
C2D	5	3	8
C2M	5	3	8

6.7 Classement final de la Coupe de France N3 :

En référence à l'article RP SLA 31

Le classement final de la Coupe de France N3 prend en compte la somme des N-2 meilleurs résultats, (finale incluse) de la Coupe de France N3. Un coefficient de 1,5 est appliqué aux points obtenus sur la finale.

En cas d'égalité le départage se fait sur les points obtenus en finale.

Les podiums U18 en K1H et D et C1H et D seront sélectionnés aux Championnats de France.

Annexe 7 : Coupe de France N2

7.1 Dates de mise en liste N2

En référence à l'article RP SLA 32

La liste N2 2027, sera publiée au regard du classement des différentes Coupes de France fin novembre 2026 et applicable au 11 Janvier 2027. Les demandes de dérogations devront être déposées dans la limite de 14 jours après la date de parution. Après ce délai, les demandes ne seront plus traitées.

7.2 Quotas N2 :

Nombre indicatif d'embarcations en N2 en 2026		
Embarcations	Dames	Hommes
K1	140	200
C1	60	95

7.3 Mode d'accès sur la finale N2 :

En référence aux articles RP SLA 33.1, 33.2

Les embarcations N2 ayant participé à au moins une étape nationale N2 sont sélectionnées pour la finale.

7.4 Quotas de progression sur la finale N2 :

Quotas de progression sur la Finale N2			
EPREUVES	Accès à la finale Avec la manche 1	Accès à la finale Avec la manche 2	Finale
K1H	30	10	40
K1D	30	10	40
C1H	30	10	40
C1D	15	5	20
C2H	5	3	8
C2D	5	3	8
C2M	5	3	8

7.5 Mode de calcul des points :

Le calcul de points sur chaque épreuve est réalisé de la façon suivante : Le premier marque systématiquement 500 points. Les suivants marquent 15 points de moins jusqu'au 10ème, et au-delà du dixième un nombre de points au prorata du nombre d'embarcations ayant pris le départ, jusqu'à 1

point pour le dernier au classement de la course, (les compétiteurs absents ne marquent pas de points, ni les disqualifiés).

Le calcul de points se fait selon la formule suivante, « y » étant le nombre de compétiteurs ayant pris le départ :

$$\text{Points CDF} = 365 - \left(\frac{365}{y-10} \times (\text{place} - 10) \right)$$

Dans le cas d'une épreuve où le nombre d'embarcations au départ est inférieur ou égal à 10, le premier marque 500 points et les suivants obtiennent les points à la proportionnelle jusqu'à arriver à 1 point pour le dernier.

Le calcul de points se fait selon la formule suivante, y étant le nombre de compétiteurs ayant pris le départ :

$$\text{Points CDF} = 500 - \left(\frac{500}{y-1} \times (\text{place} - 1) \right)$$

Ex : 6 bateaux finissent le parcours, le 1er marque 500 points, le 2ème 400 points, le 3ème 300 points, le 4ème 200 points, le 5ème 100 points et le 6ème 1 point.

NB : Le classement de la Finale respecte la chronologie des phases.

Même sur les phases de finale, les disqualifiés ne marquent pas de points.

Les dessalés marquent les points correspondant à leur place.

7.6 Classement final de la Coupe de France N2 :

Le classement de Coupe de France N2 prend en compte les N-2 meilleurs résultats sur la Coupe de France (finale incluse). Un coefficient de 1,5 est appliqué aux points obtenus sur la finale. Un compétiteur ne peut pas participer à deux manches identiques.

Annexe 8 : Coupe de France N1

En référence à l'article RP SLA 36.1.

8.1 Dates de mise en liste :

La liste N1 2027 sera publiée **fin novembre** 2026, au regard du classement de la Coupe de France N1, du résultat de la Coupe de France N2 et du Championnat de France U15 et U18 et sera applicable **au 11 janvier 2027**. Les demandes de dérogations devront être déposées dans la limite de 14 jours après la date de parution. Après ce délai les demandes ne seront plus traitées.

8.2 Quotas N1 :

Nombre indicatif d'embarcations en N1 en 2026		
Bateaux	Dames	Hommes
K1	50	65
C1	30	50

8.3 Accès et quotas de progression sur la finale N1 :

En référence aux articles RP SLA 36.1, 36.2, 37

Les embarcations en N1 ayant participé à au moins une compétition constituée de 2 courses sont sélectionnées pour la Finale N1.

Quotas de progression sur la Finale N1				
EPREUVES	Accès à la ½ avec la manche 1	Accès à la ½ avec la manche 2	½ finales	finales
K1H	30	10	40	12
K1D	30	10	40	12
C1H	20	10	30	12
C1D	20	5	25	12

8.4 Mode de calcul de points :

Sur chaque course, le vainqueur marque 100 points, le deuxième 95 points, le 3ème 90 points, le 4ème 85 points, puis à chaque place un point de moins jusqu'à 0.

En cas d'égalité de points au classement final de la Coupe de France N1, le départage se fera sur le classement de la course de la Finale N1.

8.5 Classement final de la Coupe de France N1 :

En référence à l'article RP SLA 38

Le classement de la Coupe de France Nationale 1 est calculé en prenant la somme des N-2 meilleurs résultats des étapes de la Coupe de France Nationale 1.

Un coefficient de 1,5 sera appliqué aux points obtenus sur la finale.

En cas d'égalité de points au classement final de la Coupe de France N1, le départage se fera sur le classement de la course de la Finale N1.

Annexe 9 : Principe de changement de division

A la fin de la saison, les athlètes n'ayant aucun point au classement Coupe de France descendent automatiquement dans la division inférieure pour la saison suivante sous réserve de respecter les conditions d'accès à l'animation nationale. Les athlètes sélectionnés dans les équipes de France relèvent de conditions spécifiques Haut Niveau.

9.1 Procédure utilisée :

9.1.1 En N1 :

A partir du nombre total dans chaque embarcation de la liste fin 2026 :

- Descente des compétiteurs n'ayant pas participé à la Coupe de France.
- Monter le nombre de compétiteurs issus des résultats de la Coupe de France N2 selon les quotas prévus dans les annexes.
- Monter les Champions de France individuels U15, et le podium U18, ainsi que les vainqueurs du combiné, s'ils ne sont pas déjà en N1 ou s'ils ne montent pas déjà grâce à leur résultat de Coupe de France.
- Maintenir les U15 et U18 montés l'année précédente s'ils restent U15 - U18 pour la saison à venir
- Ajustement par des descentes supplémentaires pour se conformer au quota prévu pour 2027
- Vérification si la liste ainsi composée comprend à minima (10 K1H, 8 K1D, 8 C1H, 5 C1D) de la catégorie U15 U18 en 2027. Si tel n'est pas le cas, on complète avec les athlètes issus du classement Coupe de France N2 qui seront U15/U18 en 2027.
- Ajustement des descentes complémentaires pour atteindre le quota 2027
- Puis en dernier lieu traitement des dérogations

Si un sportif U18 se classe en N1, il peut demander une dérogation à la CNA slalom pour courir également en N1 dans la deuxième embarcation sous réserve d'être dans les 15 premiers du classement de la Coupe de France conformément à l'article RG 33 du règlement 2023-2026. Les dérogations impactent positivement ou négativement le nombre d'athlètes restant en liste. Aucun réajustement n'est fait à l'issue de leur traitement.

Montées N1 pour 2027

EPREUVES	Liste Fin 2026	Montée des N premières embarcations du classement définitif de la Coupe de France N2	Les champions de France U15, le podium U18 et les vainqueurs de combiné U15 et U18 dans chaque embarcation S'ils ne sont pas déjà en N1 ou s'ils ne montent pas avec leur classement Coupe de France	Quotas 2027
K1H	65 + ou - X	8	Jusqu'à 6	65
K1D	50 + ou - X	6	Jusqu'à 6	50
C1H	50 + ou - X	6	Jusqu'à 6	50
C1D	30 + ou - X	5	Jusqu'à 6	30

X étant le nombre de dérogations par rapport au quota initial décidé dans les annexes de l'année antérieure.

9.1.2 En N2 :

A partir du nombre total dans chaque embarcation de la liste 2026 :

- Descente des compétiteurs n'ayant pas participé à la Coupe de France N2.
- Déduire le nombre d'athlètes montés en N1 issus des résultats de Coupe de France N2, et les éventuels Champions de France si cela s'est avéré nécessaire.
- Ajouter tous les athlètes descendant de N1
- Monter le nombre de compétiteurs issus des résultats de la Coupe de France N3 selon les quotas prévus dans les annexes.
- Ajuster par des descentes supplémentaires pour se conformer au quota prévu pour 2027.
- Vérification si la liste ainsi composée comprend à minima (10 K1H, 8 K1D, 8 C1H, 5 C1D) de la catégorie U15 en 2027. Si tel n'est pas le cas, les athlètes issus du classement Coupe de France N3 qui seront U15 en 2027 complètent les quotas. Ce complément est toutefois soumis à deux conditions : avoir couru la finale N3 2026, et être dans les 80 premiers K1H, 60 premiers C1H, 60 premières K1D et 40 premières C1D du classement Coupe de France N3 2026. Cette montée en N2 consécutive à l'année 2026 ne constitue pas une protection pour l'année 2028, tous les athlètes concernés sont amenés à redescendre de division si leur niveau n'est pas confirmé en se maintenant dans les effectifs N2 pour 2027.
- En dernier lieu traiter des dérogations. Elles peuvent impacter positivement ou négativement le nombre d'athlètes restant en liste. Aucun réajustement n'est fait à l'issue de leur traitement.

Montées N2 pour 2027					
EPREUVES	Liste Fin 2026	Montée en N1 en 2026 -	Arrivée des N premières embarcations du classement définitif de la Coupe de France N3 +	Descendants de N1 +	Quotas 2027
K1H	200 + ou - X	8 à 14	30	Y	200
K1D	140 + ou - X	6 à 12	20	Y	140
C1H	95 + ou - X	6 à 12	20	Y	95
C1D	60 + ou - X	5 à 11	20	Y	60

X étant le nombre le nombre de dérogations par rapport au quota initial décidé dans les annexes de l'année antérieure.

Annexe 10 : Le Championnat de France individuel U15 /U18 et U23

En référence aux articles RP SLA 39, 39.1, 39.2

10.1 Date de publication de la liste des sélectionnés, inscription aux Championnats de France et conditions d'accès :

La publication des listes des sélectionnés aux Championnats de France individuel se fait à l'issue des Coupes de France N3 et N2. Les athlètes doivent avoir participé à au moins une étape de leurs Coupes de France respectives, et doivent respecter les quotas définis en 10.3 pour les U15, U18 et U23. Les absences ne sont pas remplacées.

La date limite d'inscription aux Championnats de France individuel est fixée au 7 juillet 2026

10.2 Titres décernés :

Catégories d'âge	K1H	K1D	C1H	C1D	COMBINÉ
U15	X	X	X	X	X
U18	X	X	X	X	X
U23	X	X	X	X	X

Les Champions de France individuels seront détenteurs d'un dossard spécifique qu'ils devront utiliser sur toutes les courses jusqu'au Championnat de France suivant.

10.2.1 Modalités d'attribution du titre de Champion de France combiné :

Un titre combiné est décerné chez les dames et hommes en U15, U18 et U23 qui sont sélectionnés en individuel dans leurs deux embarcations Kayak et Canoë.

Les places obtenues dans chaque épreuve sont additionnées. En cas d'égalité, il n'y aura pas de départage et les athlètes ayant un nombre de points égal seront déclarés « ex aequo ».

10.3 Quotas d'accès au Championnat de France U15, U18 et U23

10.3.1 Quotas d'accès en U15 :

Les athlètes remplissant les conditions de participation aux Championnats de France sont sélectionnés dans le respect des quotas ci-dessous, issus du classement final des Coupes de France N2 et N3, en respectant l'ordre des divisions N1, N2 puis N3.

EMBARCATIONS	DAMES	HOMMES
K1	40	70
C1	25	40
Sous total	65	110
TOTAL	175	

10.3.2 Quotas d'accès en U18 :

Les athlètes remplissant les conditions de participation aux Championnats de France sont sélectionnés dans le respect des quotas ci-dessous issus du classement Coupe de France, en respectant l'ordre des divisions N1, N2 puis N3.

Les 3 premiers U18 K1H et K1D, C1H et C1D de la Coupe de France N3, seront sélectionnés aux Championnats de France **en supplément** s'ils ne sont pas sélectionnés par la voie traditionnelle. Les places non pourvues ne seront pas remplacées.

EMBARCATIONS	DAMES	HOMMES
K1	50+3	90+3

C1	25+3	50+3
Sous total	75+6	140+6
TOTAL	215+12	

10.3.3 Quotas d'accès en U23 :

Les athlètes remplissant les conditions de participation aux Championnats de France sont sélectionnés dans le respect des quotas ci-dessous issus du classement Coupe de France, en respectant l'ordre des divisions N1, N2 puis N3.

EMBARCATIONS	DAMES	HOMMES
K1	45	50
C1	25	30
Sous total	70	80
TOTAL	150	

10.4 Les quotas de progression lors du Championnat de France U15 - U18 et U23 :

10.4.1 Quotas de progression U15 :

Quotas de progression			
EPREUVES	Accès avec Manche 1	Accès avec Manche 2	Finale
K1H	15	5	20
K1D	10	5	15
C1H	10	5	15
C1D	8	2	10

10.4.2 Quotas de progression U18 :

Quotas de progression vers la finale U18

EPREUVES	Accès avec Manche 1	Accès avec Manche 2	Finale
K1H	20	10	30
K1D	10	5	15
C1H	10	5	15
C1D	8	2	10

10.4.3 Quotas de progression U23 :

Quotas de progression vers la finale U23			
EPREUVES	Accès avec Manche 1	Accès avec manche 2	Finale
K1H	10	5	15
K1D	10	5	15
C1H	10	5	15
C1D	8	2	10

Annexe 11 : Le Championnat de France C2

En référence aux articles RP SLA 27,40.1, 40.2

11.1 Titres décernés

Les titres seront décernés dans les épreuves d'équipages U15, U18, U34, Vétérans en C2H, C2D, et C2M.

EPREUVES	U15	U18	U34
C2H	X	X	X
C2D	X	X	X
C2M	X	X	X

11.2 Conditions et quotas d'accès au Championnat de France C2 :

Les C2 doivent avoir participé à au moins une course nationale de la saison sportive en cours et rentrer dans les quotas d'accès suivants, issus du classement numérique national.
La date limite d'inscription aux Championnats de France Équipage est fixée au 6 juillet 2026

EPREUVES	U 15	U 18	U34	Total
C2H	10	10	15	35
C2M	10	10	15	35
C2D	5	5	5	15

Annexe 12 : Le Championnat de France Master

En référence aux articles RP SLA 27, 41.1, 41.2, 41.3

12.1 Titres décernés :

<i>En référence aux articles RG 24, RG 17, RG18</i>	K1H	K1D	C1H	C1D	C2H	C2M	C2D
M35 (35-44 ans)	X	X	X	X	X	X	X
M45 (45-54 ans)	X	X	X				
M55 (55-64 ans)	X	X	X				
M65	X		X				

12.2 Conditions d'accès, inscriptions :

Les Vétérans doivent avoir participé à au moins une course nationale dans la saison sportive en cours et leur classement numérique national au 5 juillet 2026 doit être inférieur à 1000 points.

La date limite d'inscription aux Championnats de France Master est fixée au 6 juillet 2026

Le format de course sera de deux manches de qualification, le résultat se fera à la meilleure des deux manches.

Annexe 13 : Le Championnat de France des équipes de club

En référence aux articles RP SLA 42.1, 42.2, 42.3

13.1 Titres décernés :

	Équipe K1H	Équipe K1D	Équipe C1H	Équipe C1D	Équipe C2
U15	X	X	X	X	X
U18	X	X	X	X	X
U34	X	X	X	X	X

Les Vétérans complétant une équipe senior doivent demander un sur classement.

13.2 Composition des équipes, inscriptions :

Les embarcations qui composent l'équipe doivent toutes avoir obtenu au moins un résultat national N1, N2 ou N3 lors de la saison en cours. L'équipe doit comprendre au moins un athlète évoluant en N1 ou N2 ou sélectionné aux Championnats de France individuels ou C2. Une ou deux embarcations dames ou mixtes peuvent compléter une équipe masculine, l'équipe sera alors classée chez les hommes. Les conditions de participation d'une embarcation dans une épreuve différente de sa catégorie d'âge sont prévues à l'Annexe 3 du règlement intérieur de la FFCK. Un compétiteur ne peut participer dans deux catégories d'âge pour une même embarcation. Un compétiteur ne peut pas prendre part à deux équipes dans une même épreuve.

La date limite d'inscription aux Championnats de France Équipe de Club est fixée au 6 juillet 2026

Annexe 14 : Le Championnat de France Élite

En référence à l'article RP SLA 39.1.1, 39.1.2, 39.1.3

Les vainqueurs de cette course se voient décerner les titres de Champions de France élite. Sur cette course se déroule également la Finale de la Coupe de France N1

Les conditions d'accès sont les mêmes que celles pour accéder à la finale N1.

La date limite d'inscription aux Championnats de France Elite est fixée au 5 octobre 2026

Les quotas de progression sont définis dans l'annexe 8.3

Annexe 15 : Classement national des clubs

En référence aux articles RP SLA 45.1, 45.2.

15.1 Méthode :

Pour établir le classement national des clubs, on classe les clubs de celui ayant le plus de points à celui ayant le moins de points : le club qui obtient le plus de points est classé premier dans le classement.

Les points des clubs sont calculés en additionnant les points suivants :

Les points individuels,

Les points des officiels,

Les points d'équipe de clubs,
Les points de classement national kayak Cross

- **Les points individuels :**

Chaque compétiteur du club ayant moins de 1 000 points au classement national.

Chaque compétiteur (y compris chaque équipier en biplace) rapporte des points à son club au prorata de son classement. Le 1er du classement national de chaque épreuve marque 1 000 points. L'intervalle entre deux embarcations consécutives est calculé de telle sorte que le dernier de chaque épreuve marque 1 point.

Un compétiteur U15 apporte un bonus de 60 points, ajoutés aux points clubs.

Un compétiteur U18 apporte un bonus de 60 points, ajoutés aux points clubs.

Les clubs qui ont au moins un bateau à moins de 1 000 points au classement numérique national (CNN) dans chacune des épreuves suivantes : K1H, K1D, C1H, C1D, bénéficient d'un bonus de 3000 points.

Les clubs ayant au moins 3 C1D, à moins de 1000 points au CNN bénéficient d'un bonus supplémentaire de 2000 points.

- **Les points des officiels :**

Certains officiels rapportent également des points à leur club à chaque course (les juges doivent avoir validé complètement leur formation). Le Juge-Arbitre doit vérifier que les officiels ainsi que les juges stagiaires sont bien inscrits dans le logiciel. Aucun ajout ne sera possible au-delà d'un mois après la course.

	Course nationale	Course régionale
Juge-Arbitre National, Juge-Arbitre (national) adjoint, R1 course nationale, Gestionnaire de course, Délégué de la CNA,	60 points	40 points
Juge-Arbitre régional, JAA régional, R1 de course régionale,		30 points
Juges : Juge-Arbitre stagiaire, juge de portes, contrôleur bateaux, vérificateur de pénalités, juge vidéo, juge départ, juge arrivée, responsable des juges, chronométrateur, juge tuteur	30 points	20 points

- **Les points des équipes de club** lors du Championnat de France :

Les points des équipes de club sont attribués de la manière suivante :

La première équipe de chaque épreuve rapporte 3000 points

La dernière équipe de chaque épreuve rapporte 500 points.

L'intervalle de points entre les équipes classées est constant de 3000 points à 500 points.

Dans chaque épreuve, seule la meilleure équipe de chaque club rapporte les points qui correspondent à son classement, les autres équipes du club marquent 500 points.
Les clubs ayant au moins une équipe dans chacune des embarcations suivantes : K1H - K1D - C1H - C1D, bénéficient d'un bonus de 3000 points.

- **Les points des compétiteurs et des officiels :**
Ceux-ci sont attribués en fonction de la participation aux courses nationales de slalom et de Kayak Cross. (Voir annexes spécifiques)

15.2 Mise en division des clubs :

En référence à l'article RP SLA 45.2

Le classement est arrêté au **31 juillet pour la mise en liste des clubs par division**, (N1/N2/N3/Reg.)

15.3 Titre de Champion de France des clubs :

Au **31 juillet** les points sont actualisés et le classement perpétuel des clubs est défini. Il sert de classement final et le titre sera décerné lors du Championnat de France élite.

Les courses postérieures au 31 juillet compteront pour le classement des clubs de l'année suivante.

Annexe 16 : Prise en compte du Championnat de France Universitaire

Compte tenu du niveau de participation des slalomeurs dans le Championnat universitaire, la course de ce Championnat sera prise en compte dans le classement perpétuel des athlètes licenciés à la FFCK, sur la base d'une course régionale, à partir du moment où :

Cette compétition se déroule sous un des formats possibles dans le règlement sportif slalom. Cette organisation met en place les dispositifs de sécurité liés à ce niveau de compétition.

Cette compétition est inscrite au calendrier fédéral.

Cette course se déroule avec la collaboration d'un Juge-Arbitre national et d'un Délégué de la CNA nommés par la Commission Nationale.

Les participants à la compétition dont les points entrent au classement national, doivent :

- Avoir une licence fédérale compétition en règle,
- Être titulaire de la pagaie verte eau vive,
- Être à jour de leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Canoë-kayak en compétition.

Les officiels présents ne marquent pas de point pour le classement perpétuel des clubs. Leur participation est prise en compte dans le nombre d'actions de jugement de l'année.

Annexe 17 – Identification du compétiteur (Application pour les N1 et N2)

Identification du compétiteur

Police	Lettre en majuscule sur fond blanc. Arial Bold
Désignation	Initial du prénom / point / espace / nom en majuscule (ex. J.TEST)
Hauteur des Lettres	6 cm
Hauteur de l'autocollant	7 cm
Position de l'autocollant	Il est placé sous la ligne coque – pont. Il commence au maximum 10 cm avant la hiloire.